

**LE
MAG**

BULLETIN MUNICIPAL Nieul-lès-Saintes

Nouvelle version N°1 - juillet/août 2020



L'installation de la
nouvelle équipe municipale

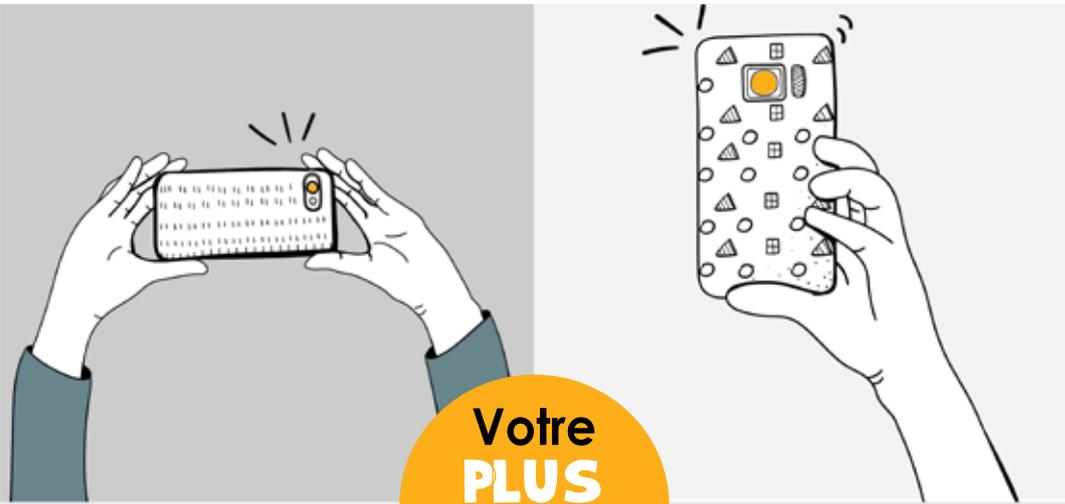


Mise aux normes
des sanitaires de la salle
des fêtes

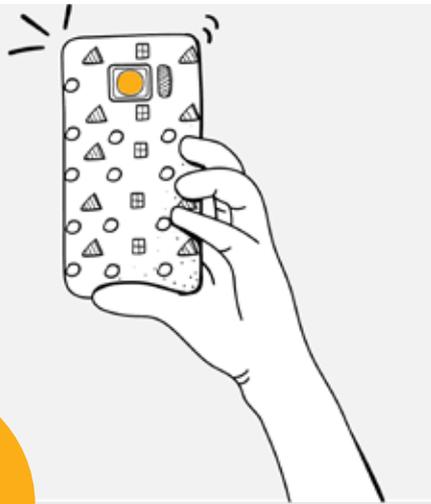


La voirie le point sur les
travaux en cours





Votre PLUS beau cliché à la Une



Vous êtes un adepte de la photographie ou un habitué des selfies ?

Ce jeu est fait pour vous !
 « Votre plus beau cliché à la Une » a pour objectif de mettre en valeur le village, le patrimoine et les habitants de Nieul-lès-Saintes.
 Tous les habitants sont invités à participer.
 Le lauréat verra sa photo publiée à la Une du prochain bulletin !
 Renseignements et envoi des photos communication.nieullessaintes@gmail.com

INFOS PRATIQUES

Mairie de Nieul-Lès-Saintes
 3 Rue Rouyer Guillet, 17810

CONTACT MAIRIE :

- 05.46.92.95.08
- mairie@nieul-les-saintes.fr
- <http://nieullessaintes.candblog.com/>
- @NieulLesSaintes17810

CONTACT MAIRE :

- Mikaël Moinet
- 07 89 42 41 23
- mikael.moinet@gmail.com

HORAIRES D'OUVERTURE :

- lundi 08:30–11:30
- mardi 13:00–18:00
- mercredi 09:00–12:00
- jeudi 13:00–17:00
- vendredi 13:00–16:00
- samedi Fermé
- dimanche Fermé

Calendrier Des MESSES



Légende horaires des Messes

- 9h30
- 11h
- 18h30

Lieux	Dates des Messes			
	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Saintes				
St Vivien	25	8/14/22	12/26	10/24
Ste Eustelle	26	1/23	5/27	3/11
St Pierre	26	2/9/15/16/23/30	6/13/20/27	4/11/18/25
St Eutrope		15/29	19	17
Autres communes				
Courcoury	2			
Varzay	9			
Nieul-lès-Saintes	16			
Ecurat	30			
Pessines			6	
Thénac			13	
St Georges des coteaux			20	
Les Gonds				4
La Clisse				18
Chermignac - St Quentin				25

Bulletin Municipal, papier ou numérique ?

Une version dématérialisée du bulletin municipal peut vous être proposée si vous le souhaitez à la place du bulletin papier.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez nous joindre à : communication.nieullessaintes@gmail.com

Le bulletin a été réalisé par la commission communication : Mikaël MOINET, Ludivine CRESSON, Patrick CHALMETTE, Gaëlle BRUNET, Christelle METAYE, Stéphanie ARMAND, Gérard AUXIRE

Crédits Photos :

©Patrick Chalmette

©Mikaël Moinet

©création 2020 : Ludivine Cresson

Éléments graphiques : freepik.com

ÉDITO DU MAIRE

Chères Nieulaises, chers Nieulais,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous communiquons notre premier bulletin municipal. Vous y trouverez toutes les informations correspondant au fonctionnement de la vie de notre commune.

Nous avons concentré tous nos efforts et toute notre attention sur l'école pour assurer l'accueil de tous les enfants. Je remercie très chaleureusement toute l'équipe enseignante avec qui nous avons pu évoluer sereinement. Je remercie également les parents qui nous ont fait confiance tout au long de cette période très particulière. Je félicite les

enfants qui ont su respecter avec rigueur les consignes imposées. Les agents communaux ont assuré l'accueil des enfants, conformément au plan Vigipirate en vigueur. Ils ont fait preuve d'un grand professionnalisme et ont su répondre à toutes les demandes de la municipalité, ce qui a permis de maintenir un protocole de désinfection renforcé, supérieur au dernier protocole exigé par l'état. Nous savons d'ores et déjà que la rentrée de septembre sera ponctuée par les mêmes exigences, nous sommes prêts.

Nous allons débiter un travail d'embellissement en cœur de bourg et allons profiter de cette période estivale pour répondre favorablement aux demandes de travaux des enseignants. Ces aménagements permettront de faciliter les désinfections de surfaces, d'organiser la répartition des sanitaires en fonction des groupes d'enfants, d'optimiser des zones de rangement et de sécuriser le réseau électrique.

Ces derniers mois, ancienne et nouvelle municipalité ont décidé de soutenir l'économie locale, directement touchée par la crise sanitaire, en annulant les loyers des entrepreneurs de la commune du 1^{er} mars au 31 mai 2020. Cette mesure, la non-occupation de la salle des fêtes et les différents achats de produits désinfectants et matériaux nécessaires pour la sécurité des enfants ont eu un lourd impact financier sur notre budget.

Le conseil municipal a décidé de maintenir le projet de rénovation du bloc sanitaire à la salle des fêtes répondant ainsi aux obligations règlementaires et permettant la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le 15 juillet dernier, les élus de la communauté de communes Cœur de Saintonge ont procédé à l'installation du conseil communautaire. La répartition des missions a été définie en fonction des compétences et connaissances de chacun. Aussi, après délibération, le président Sylvain BARREAU, me confie la présidence de la commission « Développement durable » pour notre territoire.

C'est avec beaucoup de bienveillance, d'écoute et d'esprit de solidarité que nous continuons d'évoluer ensemble !

Mikaël Moinet



SOMMAIRE

 Nieul en images	3-4	 Infos diverses	18-21
 Délibérations conseils municipaux	5-12	 Paroles à nos associations	22-30
 La voirie	13-14	 L'école	31-32
 Travaux sanitaires	15-16	 Découverte du territoire	33
 La DECI	17	 Concours de création du logo	34



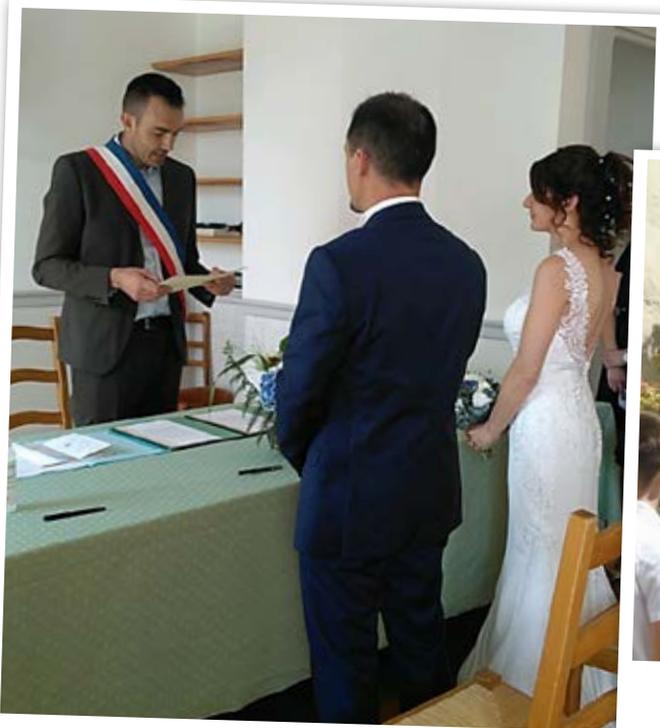
Vendredi 29 mai: Le maire et ses adjoints
Attribution des délégations



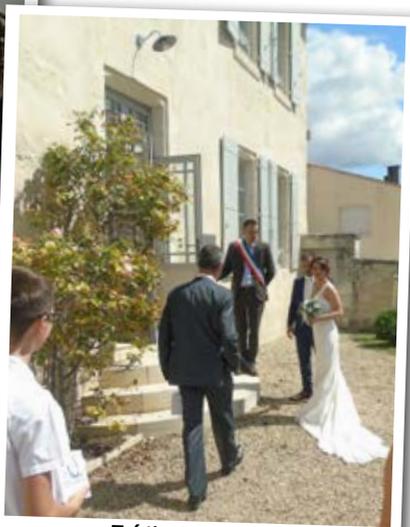
Clocher de l'église



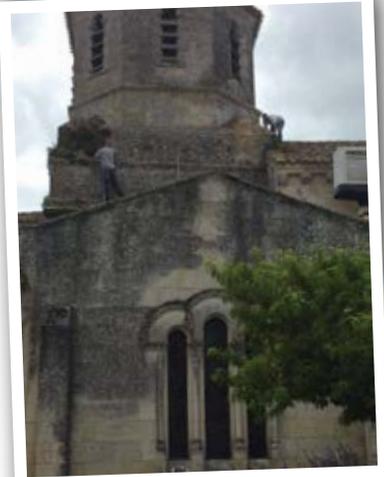
Chouette habitant
le clocher



Samedi 20 juin : Célébration d'un
mariage pour notre nouveau maire



Félicitations
aux jeunes mariés !



Nettoyage de l'église



Clocher de l'église



Vendredi 10 juillet: La nouvelle équipe Municipale



Déplacement bennes verre et papier



Mardi 30 juin et jeudi 2 juillet: Découverte de l'Apiculture à l'école



Début juillet: Installation de bouches incendie dans le cadre de la DEC1



Délibérations

Indemnités des élus

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1, prévoit une indemnité de fonction aux maire, adjoints et conseillers municipaux ayant une délégation.

Il évoque les taux maximums prévus par la loi, et explique que l'indemnité se calcule par rapport à l'indice maximal de la fonction publique territoriale. Il justifie les délégations données aux adjoints, par arrêté en date du 2 juin 2020, et précise que la commune se situe dans la strate de population 1000-3499 habitants, portant les taux comme suit :

Maire	51.6% de l'indice maximal de la FPT	2 006.93€ bruts
Adjoints	19.8% de l'indice maximal de la FPT	770.10€ bruts
Conseillers délégués	6% de l'indice maximal de la FPT	233.36€ bruts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, les indemnités de fonction versées aux élus.

Pour, à l'unanimité.

Délégations du conseil municipal au maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Fixer ou modifier des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux (il procède à tous les actes de délimitation communale)
- Réaliser des lignes de trésorerie, sur la base d'un montant concerté préalablement par voie dématérialisée, avec l'ensemble de l'équipe municipale
- Exercer le droit de préemption, au nom de la commune
- Réaliser des diagnostics d'archéologie préventive dans le cadre de travaux d'aménagement
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Exercer le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique
- Demander des subventions à tout organisme financeur
- Réaliser des dépôts de demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, transformation ou édification des biens municipaux
- Exercer le droit relatif à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation
- La possibilité d'organiser la participation du public par voie électronique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, délègue ces attributions au maire.

Pour, à l'unanimité.

Création des commissions communales

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Monsieur le maire propose de créer 9 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil, et appelle à candidatures pour siéger dans les différentes commissions :



La commission Education, enfance, jeunesse :

Mikaël MOINET
Ludivine CRESSON
Gaëlle BRUNET
Christelle METAYE
Brigitte BOURSQUOT
Gérard AUXIRE
François PULLY



La commission Travaux-bâtiments :

Mikaël MOINET
David DA SILVA
François PULLY
Gérard AUXIRE
Stéphanie ARMAND
Mathieu MAROCHAIN



La commission Bulletin municipal et communication :

Mikaël MOINET
Ludivine CRESSON
Gaëlle BRUNET
Christelle METAYE
Stéphanie ARMAND
Gérard AUXIRE
Patrick CHALMETTE



La commission Finances :

Mikaël MOINET
Fabien CHABOISSEAU
François PULLY
Ludivine CRESSON
Maurice MEKIES
Patrick CHALMETTE
David DA SILVA
Brigitte BOURSQUOT
Gaëlle BRUNET



La commission Aide sociale :

Mikaël MOINET
Ludivine CRESSON
Martine HERVEAU
Maurice MEKIES
Stéphanie ARMAND



La commission Voirie :

Mikaël MOINET
Fabien CHABOISSEAU
David DA SILVA
David BERTONNIERE
Gérard AUXIRE
Mathieu MAROCHAIN



La commission Economie :

Mikaël MOINET
Maurice MEKIES
Fabien CHABOISSEAU
David DA SILVA



La commission Associations, culture événementiel, sport :

Mikaël MOINET
Patrick CHALMETTE
Mathieu MAROCHAIN
Ludivine CRESSON
Martine HERVEAU
Gaëlle BRUNET
Gérard AUXIRE
David BERTONNIERE
Christelle METAYE



La commission Environnement, cadre de vie :

Mikaël MOINET
David DA SILVA
Christelle METAYE

Monsieur le maire précise que certaines commissions pourront être ponctuellement ouvertes à des personnes extérieures, lorsque des projets nécessiteront des compétences spécifiques. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la création et la composition de ces commissions communales.

Pour, à l'unanimité.

Création de la commission d'appel d'offres

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée que la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), selon le renvoi effectué par l'article 101 de l'ordonnance précitée aux articles L 1414-1 et suivants du CGCT.

En conformité avec l'article L 1411-5 du CGCT, dans les communes de moins de 3500 habitants, la CAO est obligatoirement composée de 3 membres titulaires : le maire, ainsi que deux membres élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Des suppléants sont également désignés en nombre égal à ceux des titulaires.

Après avoir appelé les membres de l'assemblée à se porter candidats, la commission d'appel d'offres est composée ainsi :



Titulaires :

Mikaël MOINET
Maurice MEKIES
David DA SILVA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la création et la composition de cette commission (CAO).

Suppléants :

Gérard AUXIRE
Mathieu MAROCHAIN
David BERTONNIERE

Pour, à l'unanimité.

Création de la commission communale des impôts directs (CCID)

L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune. Cette commission comprend sept membres :

- le Maire, président ;
- et six commissaires.

Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal ; la liste de présentation établie par le conseil municipal doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.



Titulaires :

David DA SILVA
David BERTONNIERE
Pierre ARNAUD DE SARTRE
Martine HERVAUD
Bruno VINET
Stéphanie ARMAND

Maurice MEKIES
Jacques CHANCELLE
Michel CHABOISSEAU
Bernadette TRAQUET
Patrick CHALMETTE
Brigitte BOURSQUOT



Suppléants :

Fabien CHABOISSEAU
Ludivine CRESSON
Gérard AUXIRE
Jean-Luc TRINQUE
Michel PAILLAT
François PULLY

Gwaldys MOINET SORET
Joël BOURON
Christian MOINET
Mathieu MAROCHAIN
Christelle METAYE
Alain ROQUAND

La commission communale des impôts directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du code général des impôts) ;
- Elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du code général des impôts) ;
- Elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du code général des impôts). Son rôle est consultatif ;
- Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du code général des impôts) ;
- Elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R. 198-3 du livre des procédures fiscales).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose de soumettre ces 24 noms à la Direction Générale des Finances Publiques.

Pour, à l'unanimité.

Désignation des représentants dans les syndicats intercommunaux

Monsieur le maire procède à l'appel au volontariat pour participer à des commissions externes pour lesquelles la représentation de la commune est nécessaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les représentants suivants :



Pays de Saintonge Romane

Patrick CHALMETTE (titulaire)
Brigitte BOURSQUOT (suppléante)



Syndicat Mixte de la Charente Aval

Patrick CHALMETTE



Syndicat Départemental de la Vaire

David DA SILVA (titulaire)
Fabien CHABOISSEAU (suppléant)



Soluris

Ludivine CRESSON (titulaire)
Patrick CHALMETTE (suppléant)

Pour, à l'unanimité.

Autorisation de poursuites par le trésorier municipal

Monsieur le maire explique au conseil municipal, qu'il peut autoriser le comptable municipal (trésor public) à engager des actions de poursuites, lorsque des titres sont impayés. Ce système a l'avantage de raccourcir le circuit pour un recouvrement plus rapide.

Les seuils à partir desquels le comptable peut exercer certaines poursuites, sont cependant cadrés par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne au comptable une autorisation permanente, et pendant toute la durée du mandat, pour exercer des poursuites permettant le recouvrement des créances.

Pour, à l'unanimité.

Taux d'imposition 2020

Compte tenu de l'évolution des bases prévisionnelles servant à calculer les produits d'imposition reçus par la commune sur l'exercice 2020, il a été suggéré :

- De poursuivre la progression faible mais régulière des taux d'imposition, pour les deux taxes, contribuant ainsi à maintenir un minimum de recettes communales,
- Ou de conserver les taux équivalents à l'année précédente, impactant le budget communal.

Monsieur le maire précise que la taxe d'habitation ayant été supprimée sur le plan national, les foyers en seront exempts.

Le conseil municipal après avoir débattu sur la question, propose de valider les taux suivants, pour 2020 :

Libellé	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux 2019	Taux 2020	Produit correspondant
Taxe habitation	--		--	
Foncier bâti	807 600	15.66	15.97	128 974
Foncier non bâti	65 500	47.65	48.59	31 826
			TOTAL	160 800

Pour : 9. Contre : 6

Prime exceptionnelle COVID

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux de la possibilité qu'a donné le gouvernement aux communes, par le décret 2020-570 du 14 mai 2020, d'octroyer une «prime exceptionnelle covid» au personnel ayant œuvré durant la crise sanitaire.

Cette prime concerne les personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics, elle est plafonnée à 1000€ par agent, et est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Monsieur le maire précise qu'elle pourrait bénéficier à l'ensemble des agents municipaux, dans la mesure où certains, placés en astreinte pendant la période de confinement, ont continué à exercer leurs fonctions, et d'autres, ont dû s'adapter à de nouveaux protocoles sanitaires exigeants, dès leur reprise de fonctions.

Il est proposé au conseil municipal de se positionner sur l'éventuel octroi de cette prime, et de fixer son montant à 200€ par agent. Le cadre juridique prévoit qu'elle soit attribuée individuellement par arrêté du maire, et que le versement soit calculé au prorata du temps de travail de l'agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à attribuer une prime exceptionnelle « covid » de 200€ par agent.

Pour à l'unanimité.

Affectation du résultat 2019

Monsieur le maire évoque le résultat du compte administratif 2019, approuvé par l'équipe municipale sortante, en date du 12 mars 2020.

Le compte administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 159 164.09€ ; constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- Un solde d'exécution négative de : 61 341.72€
- Des restes à réaliser de dépenses de : 48 882.76€

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020, le conseil municipal décide, d'affecter au budget primitif 2020 le résultat 2019 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : 42 127.51€
- Affectation en réserve (1068) : 110 224.48€
- Déficit d'investissement reporté : 61 341.72€

Pour, à l'unanimité.

Budget primitif 2020

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif ; Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2020 comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	172 183.47€	610 293,61 €
Recettes	172 183.47€	610 293,61 €
Excédent/Déficit	0	0

Le budget de l'exercice 2020 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

Pour à l'unanimité.

Subvention aux associations 2020

Monsieur le maire laisse la parole à Patrick CHALMETTE, afin qu'il fasse un point sur les demandes de subvention des associations, dont les dossiers ont été élaborés et transmis, avant d'avoir connaissance de la crise sanitaire.

Présentation est faite d'une association nouvellement nieulaise, intitulée « Les motards Santons » existante depuis plusieurs décennies (siégée à Saintes jusqu'à présent). Cette association a d'ailleurs repris la succession de l'association « les vaillantes motocyclettes » qui a œuvré sur la commune de Nieul Les Saintes durant des années.

Monsieur le maire expose ensuite la situation financière de la commune, victime également de la crise et précise que les subventions proposées aux associations pour 2020 se cantonnent principalement à une participation pour leur fonctionnement.

La plupart des manifestations associatives ayant dû être annulées dans un contexte sanitaire restrictif, la non attribution de subventions exceptionnelles relatives aux projets associatifs semble justifiée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, propose l'attribution des subventions suivantes :

ACCA Chasse	300€	La Poignée d'Amis	80€
Association Choreform	350€	Les motards santons	300€
Association Festykids	400€	Les Croquenots Nieulais	200€
Avenir Cycliste	700€	Chambre des métiers	25€
Club de tennis de St Georges des Ctx	40€	et de l'artisanat	
Club de football de St Georges des Ctx	135€	Sol Can Po	200€
Club Saint Martin	450€	Tom Pouce	400€
Union Fédérale des Anciens Combattants	100€	Tour Cycliste Féminin	200€

Pour : 13

Abstentions : 2

Les membres du conseil municipal faisant partie du bureau d'une association citée ci-dessus, ne prennent pas part au vote.



CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 10 juillet 2020

Délibérations

Elections des délégués en vue des élections sénatoriales

Monsieur le maire rappelle la circulaire INTA2015957J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux. Pour une commune dont la strate de population se situe entre 1000 et 8999 habitants, il convient d'élire 3 délégués et 3 suppléants. Ces 6 personnes doivent figurer sur une même liste, composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Après avoir procédé au vote sans débat au scrutin secret, ont été déclarés élus :

1. Mikaël MOINET, né le 15/08/1982 à Saintes (17).
 2. Brigitte BOURSQUOT, née le 26/03/1960 à Suresnes (92)
 3. Patrick CHALMETTE, né le 05/10/1959 à La Rochelle (17)
 4. Ludivine CRESSON, née le 08/09/1985 à Rouen (76)
 5. Maurice MEKIES, né le 04/04/1967 à Rabat (99)
 6. Christelle METAYE, née le 29/09/1980 à Saintes (17)
- Pour : 13
Abstention : 1 (le secrétaire de séance n'a pas pris part au vote)

Création de la commission d'appel d'offres (CAO)

[annule et remplace la délibération n°2020 10 du 11 juin 2020]

La délibération n°2020 10 du 11 juin 2020 a été rejetée par le contrôle de légalité du fait que le maire y étant membre de droit, il ne doit pas figurer dans les membres titulaires qui la composent. Ainsi, il convient d'ajouter un membre titulaire volontaire.

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée que la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), selon le renvoi effectué par l'article 101 de l'ordonnance précitée aux articles L 1414-1 et suivants du CGCT.

En conformité avec l'article L 1411-5 du CGCT, dans les communes de moins de 3500 habitants, la CAO est obligatoirement composée de 3 membres titulaires élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Des suppléants sont également désignés en nombre égal à ceux des titulaires.

Après avoir appelé les membres de l'assemblée à se porter candidats, la commission d'appel d'offres est composée ainsi :



Titulaires :

François PULLY
Maurice MEKIES
David DA SILVA

Suppléants :

Gérard AUXIRE
Mathieu MAROCHAIN
David BERTONNIERE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la création et la composition de cette commission (CAO).
Pour, à l'unanimité.

Création de la commission communale « Règlement intérieur du conseil municipal »

Monsieur le maire rappelle que la rédaction du règlement intérieur du conseil municipal est désormais obligatoire pour les communes de 1000 habitants et plus, depuis le dernier renouvellement des équipes municipales.

Il doit être élaboré et validé dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil municipal. Il régit le cadre légal dans lequel évolue le conseil municipal pendant toute la durée du mandat. Il répond à des articles de lois précis et sera soumis au contrôle de légalité après approbation du projet par délibération.

Ainsi, pour que son élaboration soit réalisée en toute transparence et de manière objective, il est proposé de créer une commission communale dédiée à cela. Elle sera en charge de prendre connaissance du cadre légal, et de le personnaliser afin qu'il soit en adéquation avec le fonctionnement du conseil municipal de Nieul Les Saintes.

La commission communale « règlement intérieur du conseil municipal » prendra fin lorsque le règlement aura été approuvé par délibération du conseil.

Après appel aux volontaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création et la composition de :



La commission « Règlement Intérieur du conseil municipal » :

Mikaël MOINET
Ludivine CRESSON
Patrick CHALMETTE
Brigitte BOURSQUOT
Gérard AUXIRE

Pour, à l'unanimité.

Délégations du conseil municipal au maire [complément de la délibération n°2020 08]

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- D'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges
- De demander et d'encaisser, en cas de dégradation de biens communaux, les recettes liées aux indemnités d'assurance pour tous les sinistres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, délègue ces attributions au maire.

Pour, à l'unanimité.



LA RUE DE L'ENCLUME

Quels travaux ?

Les intempéries et le manque d'entretien du fossé appartenant à un privé a engendré des inondations rue de l'enclume.

Un riverain ayant été directement impacté, nous décidons d'engager les travaux nécessaires pour protéger cette habitation.

L'entreprise EUROVIA Royan assurera la réalisation de pentes sur la voie, en direction du fossé existant afin de canaliser les eaux pluviales.

Un revêtement bicouche sera réalisé en finition sur le chemin d'accès. Le chemin communal sera empierré sur une longueur de 53 mètres et réparé sur les 56 mètres suivants.



Rue de l'enclume



Rue des sabotiers

LA RUE DES SABOTIERS

Quels travaux ?

Suite aux intempéries, le point bas de la rue des sabotiers a subi de lourdes dégradations.

Nous engageons des travaux d'enrochement de la rive de chaussée avec reprise de voirie.

Travaux en régie :

Pour permettre à l'entreprise EUROVIA Royan d'intervenir dans de bonnes conditions, nous avons réalisé en régie l'élagage des arbres.

Le passage d'eau sous la rue des sabotiers est propre !



LA RUE DES JONQUILLES

Quels travaux ?

La rue des jonquilles étant en très mauvais état, des travaux de réfection de voirie ont débuté.

L'entreprise PICOULET, en charge des opérations, devait initialement réaliser un simple grignotage avec la mise en œuvre d'un revêtement bicouche.

Suite à un échange sur site entre le chargé d'affaires de l'entreprise PICOULET, le syndicat de la voirie et la municipalité, nous avons été alertés sur le fait que la chaussée n'a pas une structure qui permet de rendre cette action durable.

C'est pourquoi, après étude, nous avons choisi de refaire la structure de chaussée avec enrobé sur la zone la plus critique et de réparer le reste de la voirie pour un montant équivalent.



Rue des jonquilles

LA RUE DU QUEREUX

Quels travaux ?

Suite à l'affaissement des bordures de voirie rue du quereux, nous engageons des travaux qui consisteront à adapter la largeur de manœuvre nécessaire aux véhicules longs.

Une reprise est prévue sur les deux rives avec revêtement bicouche. Les travaux seront réalisés par EUROVIA Royan.



Rue du quereux

LES CANDÉLABRES

Quels travaux ?

De nombreux dysfonctionnements de candélabres ont été constatés. Nous avons sollicité le SDEER (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural) pour qu'un technicien recense les opérations de maintenance à réaliser.

Les commandes de candélabres défectueuses seront remplacées par des commandes à horloge astronomique, ce qui facilitera les réglages, assurera une bonne régularité de l'éclairage public et optimisera les coûts de fonctionnement.





TRAVAUX SANITAIRES SALLE DES FÊTES

Juillet/août 2020

Quels travaux ?

Les sanitaires de la salle des fêtes, devenus vétustes et non conformes pour les personnes à mobilité réduite seront rénovés selon le plan ci-dessous. Nous prévoyons l'installation de 2 urinoirs avec séparation, 2 lavabos, 1 wc traditionnel et 1 wc surélevé correspondant aux exigences en vigueur. Nous engageons cette action sans demande de subvention afin qu'elle soit réalisée le plus rapidement possible.

Période des travaux

Ces travaux débutant le 17 juillet permettront une réouverture au public à partir du 20 septembre 2020.

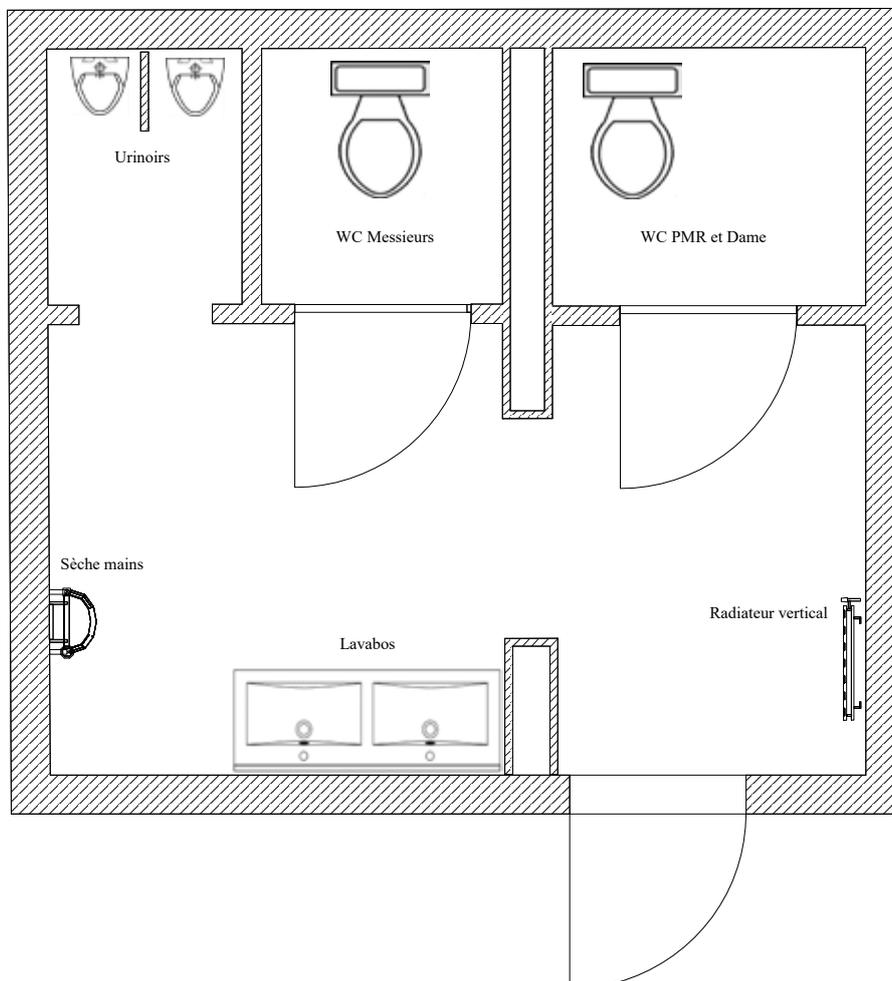
Travaux réalisés «en régie»

Divers dons de matériaux seront réalisés. L'équipe technique, accompagnée des élus assureront ce travail en régie afin d'optimiser les coûts.



La salle des fêtes

Plan des sanitaires après travaux



Les travaux en images



L'extérieur avant enduisage de la fenêtre bouchée



Vue depuis la salle



Vue depuis l'entrée



WC homme



WC femme et PMR

Les autres travaux d'entretien

Juin: Nettoyage croix st martin Juillet: Elagage et broyage des branches du terrain de tennis





DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Qu'est-ce que la DECI ?

C'est l'ensemble des aménagements fixes et pérennes susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie. Il s'agit généralement de poteaux ou de bouches « incendie », raccordés au réseau d'eau potable et des réserves naturelles ou artificielles.

La commune de Nieul-lès-Saintes a engagé une action pour se mettre en conformité avec les exigences du règlement. Au-delà de l'aspect réglementaire la volonté des élus est de garantir à la population les moyens adaptés à la lutte contre l'incendie.

Cette action commence par l'élaboration du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie. La RESE (Régie d'exploitation des services d'eau) nous accompagne dans cette démarche qui va devoir définir secteurs par secteurs et villages par villages les besoins en points de puisages ayant débit et distance conformes aux exigences.

Pour certains secteurs, la pose d'un poteau incendie sur la canalisation eau potable sera suffisante mais pour d'autres l'installation d'une citerne devra être réalisée. Cette citerne nécessite une surface au sol d'environ 150 m². Dans la mesure du possible ces installations seront faites sur le domaine communal mais dans certains cas l'acquisition de terrains privés devra être faite.

Dès le schéma finalisé la municipalité engagera les démarches nécessaires à la réalisation du projet. Selon l'estimation du coût (qui dépendra de la nature des installations, un simple poteau sur conduite est bien moins coûteux qu'une citerne) et selon l'importance de l'investissement nous envisagerons un étalement sur plusieurs annuités. Parallèlement nous ferons les demandes de subventions pour lesquels ces travaux sont éligibles.

Le but étant d'être le plus rapidement possible en conformité avec la réglementation incendie.



Qui est responsable ?

Pour une commune c'est le maire dans l'exercice de son pouvoir de police.

Cadre législatif et réglementaire :

Arrêté préfectoral N°17-082 du 17/03/2017 portant règlement départemental de défense extérieur contre l'incendie (RDDECI)

Référentiel :

Règlement départemental de défense extérieur contre l'incendie (RDDECI)





INFOS DIVERSES

Appel aux bénévoles : commission « environnement, cadre de vie »



EMBELISSEMENT DE NIEUL-LÈS-SAINTES

COMMISSION « ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE »

Juillet 2020

Chères Nieulaises, chers Nieulais,

L'année scolaire vient de se terminer. Nous avons mis toute notre énergie pour assurer la sécurité des enfants tout en respectant les différentes évolutions des protocoles sanitaires exigés.

Nous allons, à présent, **concentrer nos actions sur l'embellissement de notre village**. Lors d'un précédent conseil municipal, nous avons établi les différentes commissions nécessaires à la vie communale. Cependant, nous souhaitons compléter une commission en faisant appel aux bénévoles.

La commission concernée est : « Environnement, cadre de vie ». Les actions rattachées à cette commission sont multiples : entretien et création d'espaces verts, taille, plantation, binage, nettoyage d'allées, mais également, peinture de la porte de l'église, de portes d'école, mise en valeur du patrimoine, etc...

Dans un premier temps, nous souhaitons recenser le nombre de bénévoles, puis un planning sera proposé afin que chacun puisse s'inscrire selon ses disponibilités.

Si vous souhaitez être bénévole, merci de nous contacter au 07.89.42.41.23

Au plaisir de faire équipe avec vous,

**Mikaël MOINET
et l'équipe municipale**



mikael.moinet@gmail.com



07 89 42 41 23



INFOS DIVERSES

J'ÉLIMINE LES EAUX STAGNANTES

JE CHANGE L'EAU 2 FOIS PAR SEMAINE ET VIDE LES COUPELLES

JE COUVRE LES BIDONS D'EAU ET LES BASSINS

JE NETTOIE LES GOUTTIÈRES

JE NE LAISSE PAS STAGNER L'EAU DE PLUIE

COUPEZ L'EAU aux moustiques tigres !

Dengue, chikungunya, zika **PROTÉGEONS-NOUS !**

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. **C'est là qu'il faut agir...**

PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

Le saviez-vous ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! **Le moustique qui vous pique est né dans votre quartier !**

Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon renversé lui suffit ! **Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !!**

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, être **vecteur des virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE

Éliminez les endroits où l'eau peut stagner... coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (gouttières, rigoles...).

Couvrez les réservoirs d'eau, bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu, bâches, ainsi que les piscines hors d'usage.



RECONNAÎTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

- ✓ Il est **rayé noir et blanc**
- ✓ Il est **très petit (5 mm)**
- ✓ Sa piqûre est **douloureuse**
- ✓ Il pique durant la **journée** (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir la nuit!)

+ d'informations :
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr
www.signalement-moustique.fr



Réalisation : Département communication ARS Nouvelle-Aquitaine - Ne pas jeter sur la voie publique



INFOS DIVERSES

Cartes d'identité et passeports

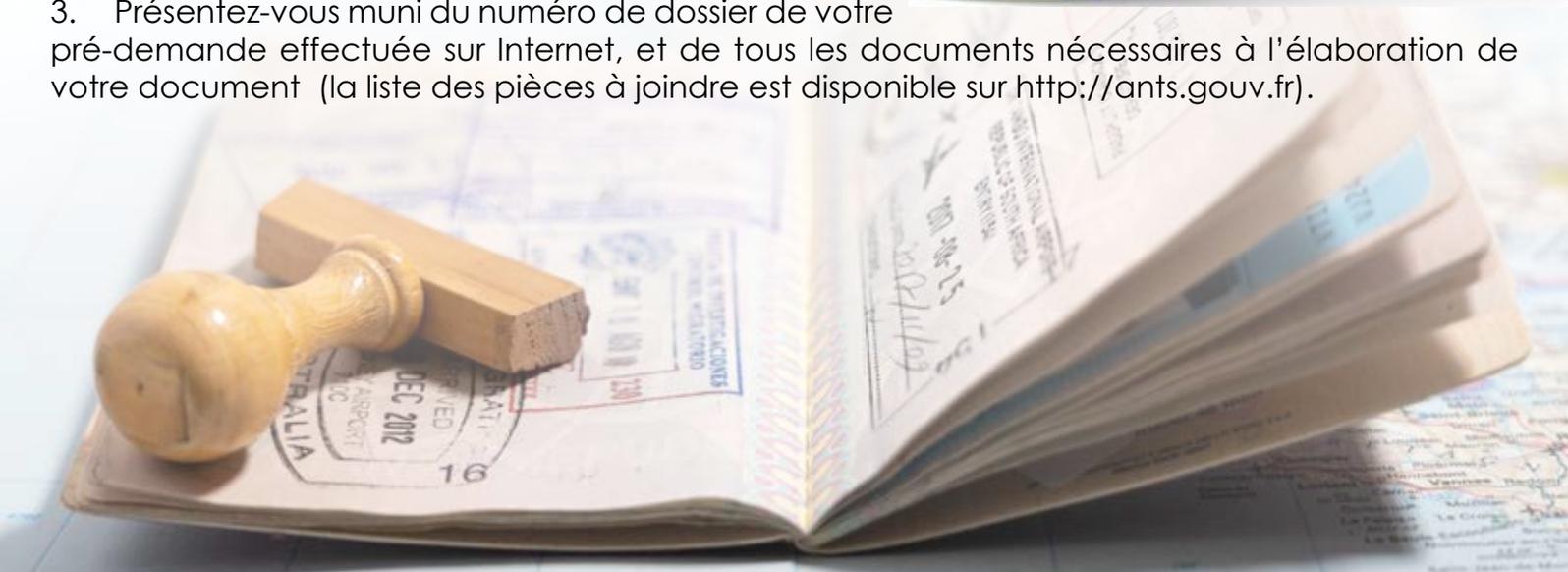
Vous avez perdu vos papiers d'identité, ils sont périmés, ou il s'agit d'une première demande ?

Voici la marche à suivre :

1. Connectez-vous sur <http://ants.gouv.fr>, rubrique « réaliser une pré-demande passeport/cni ».
2. Contactez la mairie de Saintes au 05.46.92.34.45 ou la mairie de Pont l'Abbé d'Arnoult au 05.46.97.94.71, pour fixer un rendez-vous.
3. Présentez-vous muni du numéro de dossier de votre pré-demande effectuée sur Internet, et de tous les documents nécessaires à l'élaboration de votre document (la liste des pièces à joindre est disponible sur <http://ants.gouv.fr>).



Veillez à anticiper :
 Les délais de prise de RDV
 = **3 semaines**
 Fabrication de votre document d'identité
 = **3 semaines**
6 semaines au total !



LES NUISANCES SONORES

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc... ne peuvent être effectués que :

- LES JOURS OUVRABLES de 8h à 19h30**
- LES SAMEDIS de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS de 10h à 12h**

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.





INFOS DIVERSES

DU 29 JUIN AU 31 AOÛT

La Bibliothèque

SERA OUVERTE AU PUBLIC

LE LUNDI DE 15H À 18H

Sur demande nous pourrons vous accueillir jusqu'à 18h30



Dans le respect des règles sanitaires liées au COVID-19

PRÊT GRATUIT pour les habitants de NIEUL LES SAINTES
DE 3 LIVRES POUR 3 SEMAINES ET 1 CD POUR 1 SEMAINE.

Une partie de nos dernières acquisitions :



mais aussi :

- L'inconnu de la forêt D'HARLAN COBEN
- Double amnésie de CÉLINE DENJEAN
- Un si joli mariage de JEAN-PAUL MALAVAL
- La vallée de BERNARD MINIER

Contact:

✉ • bibliothèque.nieul-les-saintes@laposte.net

📱 • le lundi de 15h à 18h : 09 66 89 17 63

• Brigitte Combaud : 06 86 24 77 28



La Poignée d'Amis

Bonjour Nieulaises et Nieulais,

Nous étions 8 adeptes du tarot et avons créé avec l'appui de la municipalité le club de tarot « La poignée d'amis » en janvier 2014 (association loi 1901).

Au fil des ans nous avons affiné nos modes de fonctionnement en suivant au mieux les règles officielles mais ne souhaitant pas adhérer à la fédération française de tarot.

Nous nous voulons un club convivial, ouvert à tous les niveaux et demandons surtout à nos adhérents d'être accueillants, tolérants et respectueux des différences.

Nous jouons à 3, 4 ou 5 selon le nombre de présents. Les adhérents sont des habitants de Nieul (trop peu nombreux) et des alentours. Au fil du temps nous organisons également des petits tournois internes, duplicate... des sorties au restaurant, bowling, barbecue (boules, molky) et nous fêtons les anniversaires et les événements (galette des rois...).

Nous attendons votre participation et des idées nouvelles. Surtout venez prendre « l'air du club », nous rencontrer, échanger, essayer...

Prendre connaissance de nos statuts, notre règlement intérieur.

Nous jouons le jeudi à partir de 14h et le vendredi à 20h dans une salle de la mairie.

Contact :

 Evelyne: 06 79 39 80 21

 Sylvia: 06 86 28 43 42



Cours de dessin et peinture

Reprise des cours le 30 septembre

Mr LANGLOIS donne des cours gratuits de dessin et peinture (Aquarelle) depuis 18 ans, pour les enfants et les adultes.

Rendez-vous tous les mercredis de fin septembre à fin avril, de 14h à 17h, à la salle des fêtes de Nieul Les Saintes.

L'A.C.C.A

L'association communale de chasse agréée

Le chasseur et l'écologie est une réalité et elle se concrétise sur le terrain, bien visible de tous. Quoi qu'en pensent nos opposants par principe ou dogmatisme, bien soutenus par les «anti tout», pour qui la nature n'est qu'un sujet bien abstrait.

Voilà en images, ce que nous chasseurs avons réalisé cette année, avec le soutien de la chambre d'agriculture de la Charente Maritime, qui nous a fourni les divers plants qui nous ont permis de réaliser un kilomètre trois cents de haies et le soutien de la Fédération des Chasseurs du département.

Avec le soutien matériel d'agriculteurs de la commune, l'ACCA a mis en place huit hectares de jachères « Faune sauvage », mais également quelques parcelles de « jachères fleuries » très utiles à nos abeilles.

Au-delà de ces réalisations, nous voyons bien qu'il est possible d'avoir un dialogue constructif, mais aussi des actions communes avec le monde agricole dans son ensemble, pour appréhender l'aménagement du territoire et tout au moins préserver la biodiversité et au mieux, travailler à son amélioration.

Nous remercions les chasseurs et les bénévoles qui encore une fois ont donné de leur temps, prêté le matériel, mais également aux non chasseurs qui nous ont accompagné et accueilli sur leur terrain.



1 kilomètre trois cents de haies



L'engagement se poursuit cette année avec l'introduction d'une nouvelle souche de faisans qui sera suivie d'une règle de gestion particulière et qui fera l'objet d'une information auprès de chasseurs de l'ACCA.

Nous soulignons toutefois que cette action n'est pas le seul fait de l'ACCA locale, mais qu'elle s'inclut dans un vaste plan départemental soutenu et développé par la Fédération des Chasseurs de la Charente Maritime.



Cette expérience ayant été menée avec succès dans d'autres régions, nous ne doutons pas de son succès local. Nous espérons ainsi, lors de nos sorties de randonnée voir des faisans naturels à l'instar des quelques compagnies de perdrix.

Les chasseurs, soucieux également, de la protection des animaux de basse-cour tentent de maintenir un équilibre précaire au niveau des populations de « nuisibles ».

Nous invitons, les propriétaires de volailles et autres animaux de basse-cour, à signaler systématiquement les dégâts dont ils auraient été victimes.

Ainsi, le monde cynégétique peut faire prévaloir son utilité sur le terrain dans le cadre de la régulation de la faune, qui entre pleinement dans son champ d'action. De même, nous demandons aux exploitants agricoles, de nous signaler les dégâts de blaireaux sur les cultures. Cet animal, par ailleurs porteur de maladies transmissibles aux ruminants doit faire l'objet d'un suivi et si nécessaire d'une régulation.

Les chasseurs et le monde rural dans son ensemble doivent se montrer solidaires pour permettre à nos traditions de perdurer et surtout les voir prises en compte par les « urbains » ignorants volontaires ou pas, de la réalité de la ruralité. Nous déplorons, le fait que ce soit de plus en plus difficile en raison de la rupture des liens entre les citadins et les ruraux, et l'exemple de la gestion du loup en est un exemple flagrant. La chasse dans son ensemble peut-être une « passerelle » entre ces deux mondes qui semblent s'éloigner.

Cette année, en raison de la pandémie de « Covid 19 », la marche semi nocturne, ne pourra pas avoir lieu, celle de 2021 n'en sera que plus belle. C'est l'espoir de tous en espérant que ce virus ne nous atteigne pas .



Le Président de l'ACCA et son conseil d'administration, vous remercient pour votre soutien





L'Avenir cycliste

L'Année 2020 a bien mal commencé pour le club avec l'annulation des 2 tiers de ses épreuves dont la randonnée VTT, le prix municipal, les Boucles de l'Arnoult et le Tour de Charente-Maritime féminin.

La saison doit reprendre le 1er août et nous devrions normalement organiser le 15/08 LE PRIX MUNICIPAL DE PLASSAY et le 26/09 À NIEUL LES SAINTES LE TDJV DANS LE BOIS « DU LOGIS ».

ÉCOLE DE VÉLO

Les entrainements de l'école de vélo se déroulent tous les samedis matins de 9h30 à 12h avec un départ au local du club.

Tous les jeunes garçons et filles de 8 à 14 ans sont les bienvenus.

Pour cet été vous avez la possibilité de venir participer aux entrainements (7 à 17 ans) du samedi matin avec un Pass'Accueil pour 15€ (assurance comprise).



Retrouver toutes les informations et photos sur le site du club

✉ www.acnieulesaintes.com

📞 Renseignements au 05 46 92 90 49

Club Saint Martin

Bonjour à tous,

Toutes nos félicitations à notre nouveau maire pour son éléction.

Depuis 3 mois hélas nous n'avons pas pu nous retrouver pour jouer et pensons reprendre début septembre.

Toute l'équipe est en forme !

Nous attendons de nouveaux adhérents pour jouer avec nous au scrabble, Triomino, belotes et guinche.

Venez passer un mardi après midi avec nous, ambiance assurée !!!

La présidente Mme Cucci

📞 05 46 93 27 95



Choreform

L'Association remercie ses adhérents qui, par leur présence ces dernières semaines, a permis la reprise des cours, dès la fin du confinement.

Cette année difficile n'a pas altéré votre dynamisme : Bravo !

Toujours désireux de répondre au mieux à vos attentes, nous envisageons d'apporter du renouveau par :

- Le remaniement du bureau
- Des idées neuves pour la rentrée.

Le concept : Séances hebdomadaires de remise en forme, d'amélioration du tonus musculaire et cardiaque, de la souplesse, ... par des exercices variés, toniques et des étirements.

Les cours sont dispensés en musique par une professionnelle sachant s'adapter aux différentes conditions physiques et d'âge de chacun, dans le respect et la convivialité.

Venez vous renseigner et assister à un cours pour vous en rendre compte.

Hommes, femmes et adolescents à partir de 15 ans sont les bienvenus.

La première séance est gratuite.

Rendez-vous

le mardi 15 septembre 2020 à 18h30
à la salle de motricité de Nieul-lès-Saintes.

 Renseignements au : 06 88 91 93 27

Dans cette attente
nous vous souhaitons un bel été !

En musique, venez sculpter votre corps



**Nouvelle
équipe**

**Fitness
Choreforme**

**Cours collectifs
(femmes, hommes)**

**Exercices variés incluant :
fessiers, abdominaux, bras, gainage,
step, ballon et étirements**

**Cours le mardi
de 18 h 30 à 19 h 30**

**Notre premier cours
offert**



Salle de sport de Nieul-lès-Saintes
(derrière l'école)

Renseignements au 06 - 88 - 91 - 93 - 27



Danse afro sensitive

Association SOIS ET DANSE

1 Vendredi par mois de 19h30 à 21h

Salle de motricité de l'école - Nieul les Saintes

Aucune technique de danse n'est nécessaire, seulement le désir de danser.

Réveil du corps en douceur, danse d'expression africaine, cercles de danse, Sentir la jubilation de danser ensemble, s'autoriser à lâcher les tensions et laisser naître une danse intuitive.

Tarif atelier : 10 €

Adhésion à l'association : 10 €

Témoignages :

« C'est une joie, un moment de partage, au sein d'un groupe bienveillant . Dynamique initiée par Sylvie dont les propositions nous ouvrent des passages vers un bien-être apaisant. Mettre son corps en mouvement, au son de magnifiques mélodies , jusqu'à , parfois, un lâcher prise libérateur ! Que du bonheur ! » Christine

« Je me suis inscrite à cet atelier un peu par hasard, par curiosité. Dès la première séance je me suis sentie bien et j'ai découvert que j'aimais beaucoup danser sur les rythmes proposés par Sylvie dans un climat de bienveillance et de liberté d'expression . Une vraie libération ! Merci Sylvie, à la prochaine rentrée. » Corinne

Ateliers encadrés par Sylvie GUILLON, parcours de danse contemporaine et de danse d'expression africaine durant plus de 15 ans. Certifiée par l'ARTEC de Montpellier
« Praticienne en Danse Thérapie »



DATES DES PROCHAINS ATELIERS :

En 2020

- 11 Septembre
- 02 Octobre
- 13 Novembre
- 11 Décembre

En 2021

- 15 Janvier
- 12 février
- 2 Mars
- 09 Avril
- 21 Mai
- 18 Juin

Il est également proposé des stages ponctuels de 14 h à 18 h :

- Danse tournante : Dimanches 7 Février et 18 Avril
- Tambour, Danse et voix : Dimanches 20 septembre, 06 Décembre et 28 Mars

Contact :

✉ guillonsylvie1858@neuf.fr

☎ 06 64 90 75 00

Marie Guy BORDET Présidente :

☎ 06 71 42 93 24

L'équipe de Sois et Danse



Les Motards Santons

Motards Santons

Siège: 16 rue des Lilas

17810 Nieul-lès-Saintes

Association existante depuis 20 ans et présente sur la commune depuis 5 ans.

Activités diverses de l'asso :

- Balades
- Courses caritatives dont le téléthon de Nieul
- Sécurité

Activités récentes 2020 :

- Les amoureux de la Bécane en février pour la Saint Valentin
- C'line d'Oléron - Tour de l'île en juin

PROCHAIN ÉVÉNEMENT

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020

Parking de la salle des fêtes

«Les Vaillantes Bécanes Nieulaises»

Renseignements et inscriptions

Gérard «Gégé»

✉ auxirer@aol.com

☎ 06 14 17 42 00

☎ ou 05 46 74 54 10

Nieul les saintes
17
CHARENTE-MARITIME

Les Motards Santons
NIEUL les SAINTES

Les Vaillantes Bécanes Nieulaise

DIMANCHE 20 SEPT 2020
Salle des fêtes de nieul les saintes (17)

PROGRAMME DU DIMANCHE

- 7h30 Accueil, pointage
-café brioche
- 8h45 **DEPART** de la balade de 60 km
(Itinéraire fourni)
- 10h30 Pause casse - croûte
- 13h00 Repas (salle des fêtes nieul les saintes)
(Pensez à apporter vos couverts)
- 14h30 **DEPART** 2^{ème} balade 40 km
- 17h30 Pot de l'amitié avec remerciements

BALADES SECURISEES Par les motards santons

Ainsi qu'une assistance Remorquage (à laisi)

Correspondance mail : auxirer@aol.com
Renseignements : Gégé : 06.14.17.42.00
Securité moto: Olivier : 06.64.52.76.19
Assistance Thierry Popieul : 07.85.00.98.92



Festykids

L'association des parents d'élèves

À défaut d'avoir pu organiser LA KERMESSE de fin d'année scolaire, l'association a décidé de proposer une manifestation le vendredi 18 septembre prochain :

Nieul-lès-Saintes fait sa rentrée !!!

Cette manifestation organisée en lien avec l'école permettrait aux familles et aux habitants du village de se rencontrer et également de promouvoir les associations Nieulaises.

Nous souhaitons finaliser l'organisation de celle-ci rapidement afin de pouvoir communiquer sur l'événement dès fin août.

Au programme :

- De 16h à 18h30 : un village des associations Nieulaises
- À partir de 18h30 : un Spectacle familial (pas encore déterminé)
- Buvette avec proposition de réservation de repas (sandwich/chip) et snack simple (chips/frite/glace/crêpes)

Prochaine Assemblée générale :

5 membres de Festykids souhaitent sortir du bureau, tout en restants actifs pour aider lors des manifestations organisées tout au long de l'année.

Le but de l'association est de pouvoir aider à financer les projets pédagogiques et éducatifs de l'école, il est donc très important de continuer à la faire vivre !



Manifestation
en cours d'organisation,
plus d'infos
très prochainement !



Contacts :

✉ festykids17@gmail.com

📘 @festykidsassociation

Présidente :

📞 Audrey Gazeau 06.81.95.97.68



ALSH Tom Pouce

Centre de loisirs

Quelques petites précisions sur l'organisation ...

Depuis la rentrée scolaire 2019, l'accueil de loisirs TOM POUCE géré par l'association du même nom a la charge de l'organisation du périscolaire qui comprend l'accueil du matin et du soir ainsi que les mercredis sur toute la période scolaire. La municipalité a cependant gardé l'organisation de la pause méridienne les jours d'école.

De ce fait : il y a désormais une directrice de l'extrascolaire en la personne de Marion WETTEREN et un directeur du périscolaire en la personne de Marc LORET, tous les deux employés de l'association TOM POUCE. Vous pouvez communiquer sur l'une ou l'autre des activités avec les deux directeurs car toutes les décisions sont prises conjointement.

Concernant les animateurs : Frédéric SCHERTZER et Natacha BROUDISSOU interviennent sur le périscolaire soir, les mercredis et les vacances scolaires pour l'association et pendant la pause méridienne pour la municipalité. Adeline PAPIN intervient sur l'accueil du soir de 16h00 à 17h00 ; elle est mise à disposition de l'association par la municipalité. Elsa LINARD intervient sur le périscolaire du matin ; elle est mise à disposition par la municipalité la moitié du temps et employée par l'association pour l'autre moitié.

Nouvelles inscriptions ...

Nous invitons les nouvelles familles qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'accueil périscolaire ou extrascolaire à nous contacter pour convenir d'un rendez-vous. Nous vous ferons découvrir le centre de loisirs et son fonctionnement et vous demanderons de remplir un dossier d'inscription. Nous aurons besoin des justificatifs de vaccins obligatoires, assurance (responsabilité civile ou extrascolaire) et attestation CAF.

Organisation de cet été ...

Afin de pouvoir répondre aux règles sanitaires qui nous sont imposées : les enfants sont répartis sous forme de groupes (16 maximum) avec des enfants d'un même groupe scolaire dans la mesure du possible. Cela signifie que les enfants sont dans des groupes d'âges mélangés. Chaque groupe a sa salle, ses animateurs et son propre accueil. Nous remercions la municipalité d'avoir fait le nécessaire pour nous prêter des locaux et du mobilier très rapidement. Dans ce contexte particulier nous nous attachons à développer le « vivre ensemble » par la cohésion et la coopération, l'apprentissage de l'autonomie, l'expression des émotions et bien-sûr l'éducation à la santé. Et tout cela de manière très ludique ! Un grand merci aux parents qui ont été nombreux à répondre à nos appels aux dons et qui ont su s'adapter avec beaucoup de bonne humeur aux conditions particulières de cet été.

Nous vous rappelons qu'après la fermeture estivale du 3 au 21 août le centre de loisirs accueillera les enfants du 24 au 31 août. Nous reviendrons rapidement vers les familles pour les inscriptions de fin août.

Nos horaires d'ouverture :

- **Les mercredis et vacances scolaires : de 7h30 à 18h30**
- **Accueil périscolaire : le matin à partir de 7h30, le soir de 16h00 à 18h30.**

Contacts :

 mwetteren@tompouce-alsh.fr
accueil.loisirs.nieul@orange.fr
loret_marc@yahoo.fr

 **05.46.91.22.84**

 **7 rue de la Liberté
17810 NIEUL-LES-SAINTES**



Découverte de la vie des abeilles: de la ruche à la dégustation !

Mardi 30 juin et jeudi 2 juillet, toutes les classes de l'école ont pu découvrir le monde des abeilles grâce à Mr Patrick HURIAUD, apiculteur à Nieul-lès-Saintes, accompagné de Mr Mikaël MOINET, Maire de la commune.

Après le visionnage d'une vidéo montrant les ruches et la récupération des cadres, les enfants ont pu voir les différents éléments composant une ruche, apprendre l'organisation des abeilles et les observer. Puis, ils ont pu, grâce à un extracteur manuel, récupérer le miel des cadres apportés.

Après l'étape de la filtration, a eu lieu le temps tant attendu de la dégustation de ce miel, sur des tartines de pain grillé !
Un grand merci pour ce beau moment de partages et d'apprentissages !



Concours académique de calcul mental

Les élèves du CE1 au CM2 ont participé au concours académique de calcul mental. Après une série d'entraînements depuis le mois de novembre, le concours a eu lieu entre le 3 et le 14 février.

Nous sommes heureux de compter à Nieul-lès-Saintes, la championne académique dans la catégorie CE2, Savannah LORENZINI-CARRERE, qui a fini première de sa catégorie. Elle s'est rendue en famille à Poitiers, pour la remise officielle du diplôme, ainsi que des récompenses pour elle et pour la classe. Nous la félicitons !

Au sein de chaque classe, une récompense a été offerte aux 3 premiers de chaque niveau, ainsi qu'un diplôme de participation à tous. BRAVO à tous !



Savannah
LORENZINI-CARRERE

La rentrée 2020-2021

Les inscriptions

Votre enfant est né en 2017 ? Il va donc avoir 3 ans en 2020 !!!
C'est l'année de son entrée à l'école...

Si vous n'avez pas encore effectué son inscription scolaire,
Voici les étapes :

Assurez-vous que l'ensemble des vaccins sont à jour, dans le carnet de santé de votre enfant, puis rendez-vous à la mairie pour faire le dossier ou demandez-le par mail.

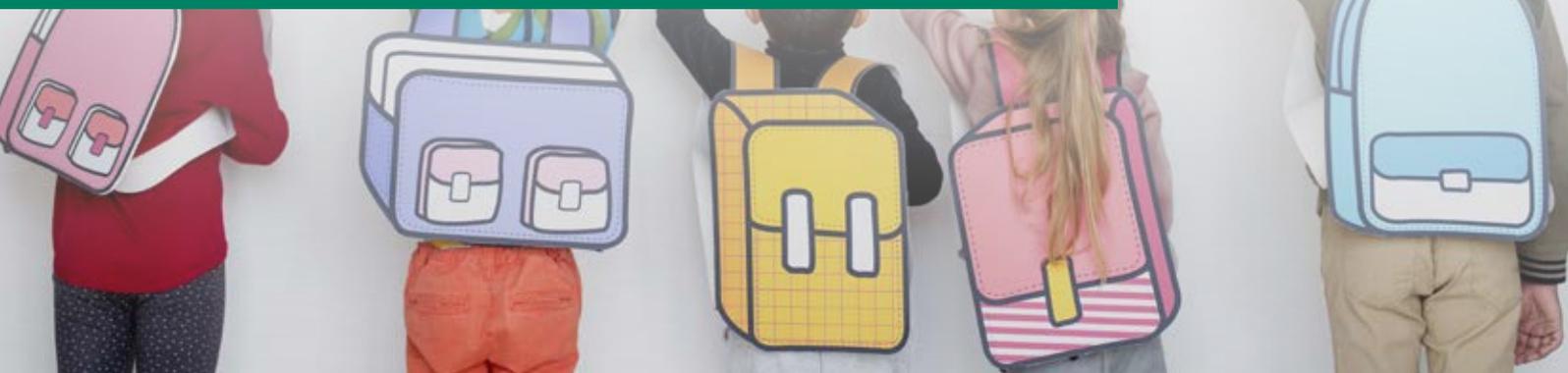
Ce dossier comprend :

- La fiche de renseignements fournie par la mairie (à compléter)
- La copie du livret de famille
- Le carnet de santé de votre enfant (copie des vaccins)
- Le certificat de radiation (uniquement pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école en 2019/2020)

Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat :

📞 05.46.92.95.08

✉ mairie@nieul-les-saintes.fr





DÉCOUVERTE DE NOTRE TERRITOIRE

Installation de panneaux sur le parking de la salle des fêtes, regroupant des informations sur les circuits cyclables, randonnées pédestres et équestres de notre territoire.

Plusieurs circuits proposés : La vélodysée, la flow vélo, la roue blanche, le GR... pour découvrir les merveilles de notre patrimoine.



Scannez ce QRCode pour accéder au circuit de randonnée qui relie Nieul-lès-Saintes à Souligonne



Scannez ce QRCode et découvrez les merveilles de Coeur de Saintonge en vidéo, des images sublimes pour des lieux insolites et uniques !



Plus d'infos : www.coeurdesaintonge.fr



CRÉATION DU NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE

L'idée

Nous profitons de cette période estivale pour vous proposer de réfléchir à la création d'un nouveau logo pour Nieul-lès-Saintes.

En effet notre logo actuel a besoin d'un petit rafraîchissement !

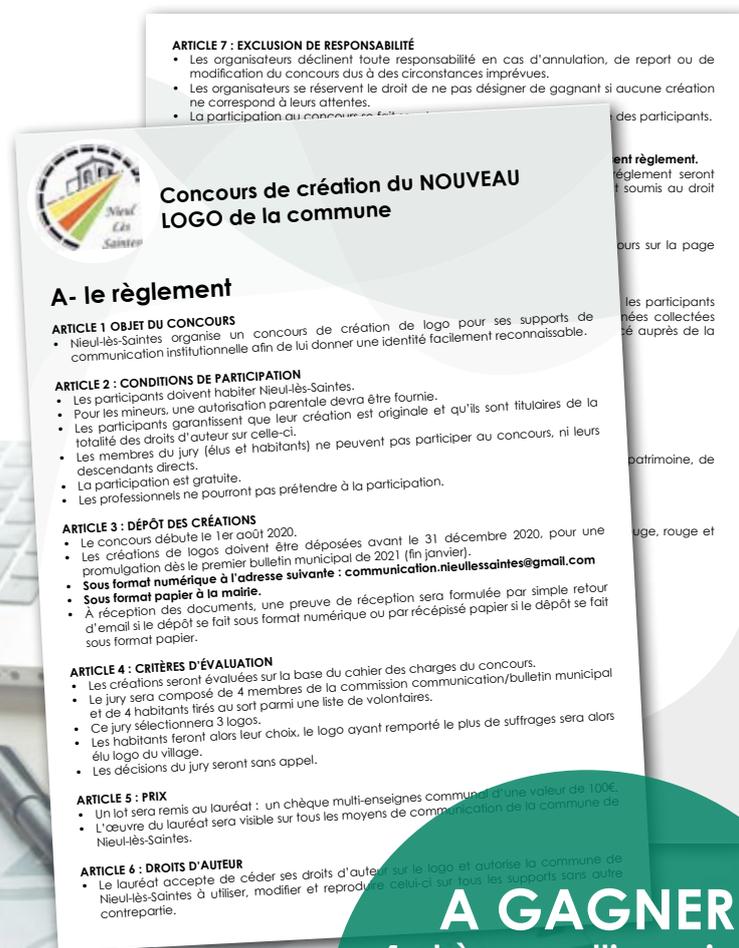


Aussi, quoi de mieux qu'un(e) habitant(e) de notre jolie commune pour trouver **L'IDÉE** qui fera la différence !

Le cahier des charges

Le logo devra répondre aux contraintes suivantes :

- Contenir le nom du village ou ses initiales. (NLS)
- Mettre en avant les caractéristiques du village que ce soit celles de son patrimoine, de son histoire ou de son environnement.
- «ruralité» et «identité» devront pouvoir être associées à ce logo.
- Pouvoir être décliné en version monochrome et polychrome
- Utiliser 4 couleurs maximum pour réaliser le logo
- Tout mélange de couleurs à forte connotation sera à éviter (bleu blanc rouge, rouge et noir, etc...)



A GAGNER
1 chèque multi-enseignes
de 100€
& Le logo sera visible
sur toute communication
de la commune
de Nieul-lès-Saintes.

Règlement à retrouver dès le 1^{er} août sur :



@NieulLesSaintes17810



nieullessaintes.canalblog.com

ou par simple demande à :



communication.nieullessaintes@gmail.com

DATE DU CONCOURS :

- **Début du concours : 1^{er} août 2020**
- **Fin du concours : 31 décembre 2020**
- **Vote du jury et des habitants : janvier 2021**

LES TUBES DE L'**ÉTÉ**



LE PRODUIT

INDISPENSABLE

DES VACANCES :

LE GEL HYDROALCOOLIQUE

A UTILISER* QUAND ON NE PEUT PAS
SE LAVER LES MAINS, AVANT ET APRÈS
AVOIR FRÉQUENTÉ UN LIEU COLLECTIF

* NE PAS LAISSER LES ENFANTS L'UTILISER SEULS.
POUR LES JEUNES ENFANTS PRIVILÉGIER LE LAVAGE
DES MAINS À L'EAU ET AU SAVON QUAND C'EST POSSIBLE.



Faisons

BLOCC

contre le coronavirus !

EN CAS DE SYMPTÔMES :
FIÈVRE, TOUX, NEZ QUI COULE, FATIGUE INTENSE,
PERTE DU GOÛT OU DE L'ODORAT.....
CONTACTEZ UN MÉDECIN.

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15.

ars
●● Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine